



Direction générale des services
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

**Extrait des délibérations
du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes
Séance du lundi 12 octobre 2020**

N°10 – D. 12.10.2020

L'an deux mil vingt, le douze octobre à quatorze heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur LAKHNECH Yassine, président.

Point à l'ordre du jour :

4.4. Marché subséquent relatif à la désignation des Commissaires aux comptes

Membres présents : LAKHNECH Yassine, BERRUT Catherine, SCOLAN Virginie, PERSICO Simon, MERLE Elsa, BARBIER Emmanuel, BERZIN Corinne, SCHWARTZ Jean-Luc, LAMBLIN Jacob, LETUE Frédérique, LE ROY Anne, ADAM Véronique, VINCENT Thierry, ALTISEN Karine, RIFFARD Coline, FORESTIER Gérard, CHALON Nathalie, BORRAS Isabelle, MICHEL Mickaël, OUDART Martin, MOREAU Clélia, COURTOIS Nathanaël, DAVAI Camille, MANDROUX Thomas, KELLOUAI Wanda, PARET Jérôme, CORVAISIER Bénédicte, PUGEAT Véronique, SAMSON Yves, DESPREZ Frédéric, FEIGE Jean-Jacques.

Membres représentés : MERMILLOD Martial (donne procuration à MERLE Elsa), SCOTTO D'ARDINO Laurent (donne procuration à SCHWARTZ Jean-Luc), BESSIERES Bernard (donne procuration à ADAM Véronique), TERRIER Laurent (donne procuration à RIFFARD Coline), NEUDER Yannick (donne procuration à LAKHNECH Yassine), BOLF Edith (donne procuration à BARBIER Emmanuel).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

Vu l'article L712-9 du Code de l'éducation,
Vu le passage en commission permanente le 1^{er} octobre 2020,

Considérant la fin du marché précédent du fait du changement de personnalité morale de l'établissement au 1^{er} janvier 2020 ;

Considérant que ce marché subséquent relève de l'accord-cadre de l'AMUE n° 19-20-PAM-CAC et que, dans ce cadre, 5 cabinets ont été sélectionnés par l'AMUE (Mazars, Deloitte, Ernst & Young, KPMG et Grant & Thornton).

Considérant que les consultations et remise d'offres ont eu lieu du 15 mai 2020 au 10 juin 2020 ;

Considérant que les 5 cabinets de l'accord-cadre ont été consultés et que 4 ont retiré le dossier de consultation et 3 ont remis une offre ;

Considérant que, à la suite de l'analyse d'offres, le classement est le suivant :

- 1^{er} : Mazars
- 2^{ème} : Deloitte
- 3^{ème} : Ernst & Young

Considérant que les offres de prix sont de 390 000 € HT pour Mazars et de 388 650 € HT pour Deloitte ;

Considérant que les cabinets Mazars et Deloitte sont attributaires du marché et qu'ils se répartissent la mission de certification des comptes ;

Considérant que le prix du marché se décompose ainsi : 50% de l'offre de Mazars et 50% de l'offre de Deloitte, soit 389 325 € HT sur 6 ans ;

Il est proposé au conseil d'administration de l'UGA d'approuver le marché subséquent relatif à la désignation des Commissaires aux comptes.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	31
Membres représentés	6
Nombre de votants	37
Voix favorables	37
Voix défavorable	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le marché subséquent relatif à la désignation des Commissaires aux comptes.

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 12 octobre 2020

Publié le : 08/12/2020

Transmis au Rectorat le : 08/12/2020

Pour le Président et par délégation

Pour le Président et par délégation
Le Directeur général des services
Joris BENELLE

Le Directeur général des services,
Joris BENELLE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.